



Madame, Monsieur,

Vous êtes invité à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal en séance publique qui aura lieu le :

**Jeudi 14 février 2019 à 20h00**  
en Mairie de Sury-le-Comtal – Salle du Conseil Municipal

### ORDRE DU JOUR

<b>Synthèse n° 2019/14/02/01</b> Mise à jour du tableau des effectifs	<b>Mr le Maire</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/02</b> Délégation au CDG 42 afin de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, qui couvre les obligations statutaires des agents.	<b>Mr le Maire</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/03</b> Débat d'Orientation Budgétaire 2019	<b>T HAREUX</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/04</b> Indemnités de fonctions du Maire et de ses Adjointes	<b>T HAREUX</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/05</b> Subventions 2019	<b>T HAREUX</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/06</b> CCAS - Subventions 2019	<b>T HAREUX</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/07</b> Clôture du programme AP-CP pour le contrôle d'accès bâtiments communaux, système électronique de clés	<b>T HAREUX</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/08</b> Clôture du programme AP-CP du groupe scolaire	<b>T HAREUX</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/09</b> Ajustement du programme AP-CP de vidéoprotection	<b>T HAREUX</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/10</b> Foire de printemps - versement d'un acompte à Forez Aventures	<b>T HAREUX</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/11</b> Foire de printemps - versement d'un acompte à Le Magicien du Ciel	<b>T HAREUX</b>

<b>Synthèse n° 2019/14/02/12</b> Demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour l'ingénierie de projet pour le devenir des anciens groupes scolaires	<b>T HAREUX</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/13</b> Demande de fonds de concours auprès de Loire Forez Agglo	<b>T HAREUX</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/14</b> Garantie d'emprunt avec Cité Nouvelle	<b>T HAREUX</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/15</b> Approbation du Plan Local de l'Habitat	<b>Mr le Maire</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/16</b> Pacte de solidarité financier et fiscal avec Loire Forez Agglomération	<b>Mr le Maire</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/17</b> Cession d'une parcelle communale cadastrée AY 968 rue de la Cordière à Sury le Comtal	<b>Mr le Maire</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/18</b> Demande d'avis sur le permis de construire déposé par Goodman France.	<b>Mr le Maire</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/19</b> Règlement des salles communales en période de campagne électorale	<b>Mr le Maire</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/20</b> Désignation du délégué de représentation dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD)	<b>Mr le Maire</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/21</b> Convention de prise en charge et de transport du service fourrière animale	<b>Mr le Maire</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/22</b> Remboursement à Madame DE CARVALHO Nicole.	<b>Mr le Maire</b>
<b>Synthèse n° 2019/14/02/23</b> Cession d'une propriété communale référencée sous les numéros 21 et 20 de la section AX - Bd Jean Moulin à Sury le Comtal	<b>Mr le Maire</b>

### **Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

#### **Décision n° 2018/12/29 du 13/12/2018**

Accord-cadre à bon de commande de travaux : Programme de voirie pluriannuel  
Approbation d'un contrat avec COIRO FOREZ

Est approuvé l'accord-cadre à bon de commande de travaux avec COIRO FOREZ aux conditions suivantes :

Le marché est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 90 000 € HT par an.

#### **Décision n° 2018/12/30 du 19/12/2018**

Marché de travaux : Mise en œuvre d'un système de vidéoprotection.  
Lot 1 : GENIE CIVIL  
Approbation d'un avenant avec COIRO FOREZ

Est approuvé l'avenant pour des travaux de génie civil avec COIRO FOREZ aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 46 850.00€  
Montant de l'avenant HT : 13 714.60€  
Nouveau Montant HT : 60 564.60€

**Décision n° 2018/12/31 du 27/12/2018**

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et le GAEC TISSOT.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 29.38 € pour le GAEC TISSOT, à compter du 1er novembre 2018.

**Décision n° 2018/12/32 du 27/12/2018**

Avenant au bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur JULIEN René.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 14.79 € pour Monsieur JULIEN René, à compter du 1er novembre 2018.

**Décision n° 2018/12/33 du 27/12/2018**

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur MATILLON Vincent.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 51.56 € (17.35 € + 34.21 €) pour Monsieur MATILLON Vincent, à compter du 1er novembre 2018.

**Décision n° 2018/12/34 du 27/12/2018**

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur SIMON Pierre.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 13.37 € pour Monsieur SIMON Pierre, à compter du 1er novembre 2018.

**Décision n° 2018/12/35 du 27/12/2018**

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur JACQUEMOND Michel.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 14.72 € pour Monsieur JACQUEMOND Michel, à compter du 1er novembre 2018.

**Décision n° 2018/12/36 du 27/12/2018**

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et la société EARL CESSIECQ Paul.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 28.65 € pour la société EARL CESSIECQ Paul, à compter du 1er novembre 2018.

**Décision n° 2018/12/37 du 27/12/2018**

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Madame BROT Marie.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 34.40 € pour Madame BROT Marie à compter du 1er novembre 2018.

**Décision n° 2018/12/38 du 27/12/2018**

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur VANG Gilles Waseng.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 13.04 € pour Monsieur VANG Gilles Waseng, à compter du 1er novembre 2018.

**Décision n° 2018/12/39 du 27/12/2018**

Marché d'assurance : approbation d'un contrat d'assurance.

Lot 5 : Flotte automobile et auto-mission

Approbation d'un contrat avec la SMACL

Est approuvé le contrat d'assurance lot 5 Flotte automobile et auto-mission :

Montant global annuel TTC : 6 988.99€

Durée : 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023

**Décision n° 2018/12/40 du 27/12/2018**

Marché d'assurance : approbation d'un contrat d'assurance.

Lot 1 : Dommages aux biens

Approbation d'un contrat avec GROUPAMA

Est approuvé le contrat d'assurance lot 1 Dommages aux biens :

Montant global annuel TTC : 7 086.64€

Durée : 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023

**Décision n° 2018/12/41 du 27/12/2018**

Marché d'assurance : approbation d'un contrat d'assurance.

Lot 2 : Responsabilité civile

Approbation d'un contrat avec la SMACL

Est approuvé le contrat d'assurance lot 2 Responsabilité civile :

Montant global annuel TTC : 2 761.69€

Durée : 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023

**Décision n° 2018/12/42 du 27/12/2018**

Marché d'assurance : approbation d'un contrat d'assurance.

Lot 4 : Protection juridique

Approbation d'un contrat avec GROUPAMA

Est approuvé le contrat d'assurance lot 4 Protection juridique :

Montant global annuel TTC : 2 000.00€

Durée : 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023

**Décision n° 2018/12/43 du 27/12/2018**

Marché d'assurance : approbation d'un contrat d'assurance.

Lot 9 : Individuelle accidents

Approbation d'un contrat avec GROUPAMA

Est approuvé le contrat d'assurance lot 9 Individuelle accidents :

Montant forfaitaire TTC : 150.00€

Durée : 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023

**Décision n° 2019/01/01 du 13/2018**

Bail rural pour la location d'un terrain appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur BAUDET Rémi.

Le montant annuel de la location du bail rural est fixé comme suit à compter du 1er novembre 2018 : 15.73 €.

Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Fait à Sury-le-Comtal, le 07/02/2019

Le Maire  
Yves MARTIN

